



Bras, le 21 Mai 2021

A Mesdames et Messieurs les responsables de clubs

Cher(e)s Ami(e)s,

Comme nous vous l'avons annoncé, la pratique **AVEC CONTACT** va reprendre à partir du **9 Juin en extérieur**.

Aussi afin d'encourager la reprise, nous vous proposons :

❶ De souscrire, à titre exceptionnel, une licence pour la saison 2021/2022 dès le 1^{er} Juin au lieu du 1^{er} juillet habituellement. (Pour cela vous pouvez utiliser les licences blanches 2020/2021 en barrant et en inscrivant 2021/2022).

Toutefois, les pratiquants qui souhaiteraient encore se licencier pour la saison 2020/2021, auront la possibilité de le faire jusqu'au 30 Juin 2021. Dans ce cas, nous vous remercions de préciser SAISON 2020/2021 sur le bordereau d'envoi ou de contacter le secrétariat fédéral pour les licences en ligne.

Par ailleurs, nous vous informons que depuis le 9 Mai 2021, les personnes **MINEURES** sont dispensées de la production d'un certificat médical à la condition qu'elles aient répondu NON à toutes les questions figurant dans un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (cf. décret N°2021-564 du 7 Mai 2021 et arrêté du 7 Mai 2021 fixant le contenu du questionnaire) Vous trouverez ci-joint une information à ce sujet ainsi que le questionnaire de santé.

❷ Les Journées Portes Ouvertes sont habituellement organisées au mois de Septembre. Pour cette reprise et à titre exceptionnel, elles pourront être organisées du mois de JUIN au mois de SEPTEMBRE inclus. Vous trouverez le document à compléter en pièce jointe ou en téléchargement sur le site fédéral.

Nous vous souhaitons une bonne reprise.

Nathalie MAURY
Responsable Administrative